



Contrat d'engagement solidaire - Œufs SAISON 2024

AMAP COUP DE POUCE / Sylvain BARBERY - Ferme du Pignon Blanc

Entre :
La Ferme du Pignon Blanc,
43 Rue d'Étampes 91410 CORBREUSE,
Représentée par **Sylvain BARBERY**

et l'adhérent(e) de l'AMAP COUP DE POUCE
Nom, Prénom :
Téléphone :
Courriel :

En souscrivant ce contrat, je pré achète au producteur une certaine quantité d'œufs, produits issus de l'agriculture biologique, de qualité extra frais, de sa propre ferme. Je manifeste ma solidarité envers le producteur engagé dans la démarche biologique. Je contribue à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement. Je participe à l'organisation de la production avec l'agriculteur partenaire en consommant des produits dont je connais la provenance et les méthodes d'élevage. Ce partenariat établi entre La Ferme du Pignon Blanc et L'AMAP COUP DE POUCE, est conforme aux statuts de l'association.

Termes du contrat :

- **ŒUFS** : Les œufs sont issus de poules pondeuses élevées selon les normes de l'Agriculture Biologique.
Prix : **2,70 € les 6 œufs. Vous pouvez commander 6, 12, 18, 24, 30 ou 36 œufs par livraison.**
- **PARRAINAGE ANNUEL POULE (obligatoire pour respecter le cycle complet)**
= **Une poule cuisinée en plat préparé** (conserverie de 800g) est à choisir entre « Poule à la Normande » et « Poule à la Mexicaine » **au prix de 15,00€, pour chaque contrat œufs et dont la livraison aura lieu en fin d'année.**

Engagements de l'adhérent :

- Gérer ses retards et absences (vacances...)
- Prépayer la totalité de sa commande
- venir chercher ses œufs avec ses propres boîtes

Engagements du producteur :

- Fournir à chaque distribution, suivant le calendrier établi, la quantité d'œufs choisie lors de la signature du contrat, sur le lieu de la distribution et le plat préparé choisi par l'adhérent.
- Respecter la charte de l'agriculture biologique.
- Afficher les dates de pontes des œufs lors des livraisons.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents

Distribution : elle se fera dans le local Espace 19, de la rue des Ardennes, de 19h30 à 20h30 aux 11 dates ci-dessous.
En cas d'empêchement, les œufs peuvent être récupérés par un tiers, mais en aucun cas il n'y aura de réajustement le mois suivant.

L'emballage n'est pas fourni, l'amapien doit donc venir avec ses propres boîtes à œufs.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, sanitaire...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

11 dates de distribution 2024, 1 jeudi par mois :

**29 février + 28 mars + 25 avril + 23 mai + 20 juin + 18 juillet
+ 29 août + 26 septembre + 24 octobre + 21 novembre + 19 décembre**

Calcul du contrat : lots de 6 œufs de poule x 11 distributions x 2,70 € =€ + parrainage 15 € =€
Choix parrainage : poule normande OU poule à la mexicaine

Modalités de règlement : 01 chèque global, à l'ordre de Sylvain BARBERY :

Fait à Paris, le

signature de l'Adhérent(e) :